DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 MAI 2006

Délibération n° 2006.05.112

Convention de partenariat avec le comité des jumelages d'Angoulême pour la ville de Ségou (Mali): attribution d'une subvention **LE CINQ MAI DEUX MILLE SIX à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 avril 2006

Membres présents:

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BONNEVAL, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean BOUGETTE à Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, François ELIE à Gérard MARQUET, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE

Excusé(s):

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 MAI 2006

DELIBERATION N° 2006.05.112

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE

Rapporteur: Monsieur DOLIMONT

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DES JUMELAGES D'ANGOULEME POUR LA VILLE DE SEGOU (MALI) : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Lors de la présentation du projet intitulé « Dynamisation du programme municipal de gestion de l'eau et de l'assainissement à Ségou » par un représentant du comité de jumelage, la commission environnement du 29 novembre 2005 a émis un avis favorable sur le principe d'un partenariat sur les actions menées par le comité des jumelages sur les domaines de l'eau et des déchets.

Ce partenariat pourrait se matérialiser de deux manières :

- 1. Par une participation financière de 9 000 € par an sur 3 ans soit 27 000 € (budget principal).
- 2. Par une participation humaine, sachant que celle-ci repose essentiellement sur une démarche volontaire et bénévole des techniciens de la ComAGA en dehors de leur temps de travail. La ComAGA pourrait alors s'engager à mettre à disposition 1 technicien pour une durée d'un déplacement à Ségou (soit environ 10 jours) pendant la période de la convention.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 7 mars 2006.

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 11 avril 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER le partenariat avec le Comité des Jumelages d'Angoulême comprenant une participation financière de 27 000 € sur 3 ans (9 000 €/an) et humaine dans le cadre du projet « Dynamisation du programme municipal de gestion de l'eau et de l'assainissement à Ségou ».

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention triennale à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6574 – rubrique 811 et 812.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
15 mai 2006	17 mai 2006